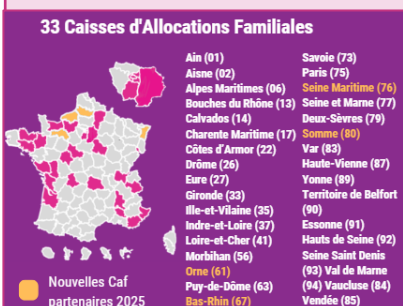
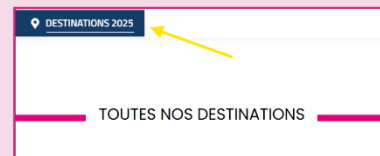


L'offre du Réseau Passerelles à ses familles adhérentes ce sont :



De nombreuses destinations : 55 destinations
cette année, sans compter l'offre
d'accompagnement en « logement libre »,
disponible partout en France*



Des enveloppes de prises en charge du « surcoût accueil handicap » par ses partenaires CAF et GPS (+ d'autres fonds exceptionnels, chaque année), préfinancées, et complétées par les fonds annexes de l'association : pouvoir ainsi partir, pour la plupart d'entre vous, sans aucun surcoût à votre charge pour une semaine de séjour, jusqu'à 2 enfants en situation de handicap accompagnés, et quel que soit le type d'encadrement (minimum 3 professionnels pour 4 enfants, et jusqu'à « 1 pour 1 ») !**



Enfin un peu (beaucoup !) de répit, grâce aux « clubs enfants Passerelles » pour un accueil de l'enfant, par 3 professionnel.le.s minimum, pour 4 enfants maximum, dans un lieu réservé et adapté par l'association, **ou à des « accompagnements à la carte », avec un soutien individualisé de l'enfant**, ou des enfants, organisés selon les horaires et lieux souhaités par leurs familles



Quel que soit le type d'accompagnement, une réponse aux besoins médicalisés des enfants, assurée si nécessaire (matériel spécifique et/ou personnel médical et paramédical)

*Semaine(s) d'accompagnement à réserver auprès du Réseau Passerelles, pour être accompagné dans un lieu réservé par ailleurs, par la famille, sans l'intervention de notre association, en France métropolitaine ou en Corse

**Certains renforts d'encadrements très spécifiques nécessitent un minimum de 2 encadrants pour un même enfant et donc des frais supplémentaires (5% des départs en 2024), pouvant rester sans pris en charge malheureusement à cette date (des fonds exceptionnels ont été mobilisés par le Réseau Passerelles)

LIRE LE RAPPORT ANNUEL 2023 :



TELECHARGER LE FLYER 2025 :

